

## **Déclaration unanime du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco du 6 octobre 2022**

Le 28 juillet dernier, les partenaires sociaux ont écrit au Ministre des Comptes publics pour l'inviter à reporter d'une année supplémentaire, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le transfert du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire au réseau des URSSAF.

Alors que le Gouvernement s'apprête tout de même à faire entrer en vigueur le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les partenaires sociaux estiment nécessaire de réitérer les alertes figurant dans le courrier de juillet.

La date prévue pour le transfert de recouvrement a d'autant moins de sens désormais que le Gouvernement a défini un calendrier et une méthode pour la réforme des retraites : ouvrir une concertation avec les partenaires sociaux pour aboutir à un projet de loi dans 3 mois.

Cela s'accommode mal d'un projet de transfert qui, dans les mêmes délais, ne manquera pas d'entretenir un doute sur les intentions des pouvoirs publics à l'égard d'un régime complémentaire, qui dégage des excédents réguliers et dispose de réserves importantes.

Le conseil d'administration rappelle que la maîtrise des ressources constitue un levier essentiel de pilotage du régime, qui, depuis 75 ans, a fait la preuve de son efficacité et de sa robustesse au service des entreprises, des salariés et des retraités.

Le projet du transfert est de surcroît porteur de risques pour la garantie du lien entre cotisations et droits, nécessaire à l'accès au « juste droit » des prestations sociales en général et des retraites en particulier, comme l'ont souligné des rapports récents du Sénat et du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS).

C'est la raison pour laquelle les partenaires sociaux, par la voix du Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco, appellent les pouvoirs publics à reconsidérer en urgence la question, l'Agirc-Arrco se tenant à disposition pour continuer à œuvrer à la simplification à travers le déploiement d'un inter-régime des déclarations sociales afin de coordonner au mieux l'accès aux droits.

### **Contact presse**

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - [dc.presse@agirc-arrco.fr](mailto:dc.presse@agirc-arrco.fr) - 06 99 66 84 94